



**CAP Locale n°2 et 3
10.02.2012**

MOUVEMENT LOCAL CATEGORIES C ET B AU 1ER AVRIL 2012

Filière Gestion Publique

COMPTE - RENDU

Ces CAP Locales se sont déroulées le 10 février 2012 à 9h30 pour la CAP n° 3 (catégorie C) et à 14h30 pour la CAP n° 2 (catégorie B).

Avant le début des débats, nous avons lu la déclaration liminaire jointe en annexe et commune aux deux CAP.

CAP N° 3 (Agents de catégorie C)

En réponse à notre déclaration liminaire dans laquelle nous nous inquiétions de l'avenir de la trésorerie de Charny au regard du manque d'effectif, le Président nous a affirmé qu'il ne souhaitait pas fermer ce poste d'autant qu'un partenariat avec la communauté de commune vient d'être signé.

Dans le cadre de la mise en place de la DLU, il nous a également informé qu'il avait appliqué les principes de gestion en matière de mutation qui seront les nôtres au niveau national d'ici un an.

La CGT Finances Publiques condamne la banalisation des postes C et B. En effet, le tableau des emplois sur la filière gestion publique fait ressortir un déficit de - 13 B et un sureffectif de + 13 C.

Sur ce point, M. SAILLARD indique que l'on peut s'estimer heureux de recevoir deux agents C d'autres départements. En revanche, ça ne marche pas dans l'autre sens : à savoir l'arrivée massive de cadre B dans notre département, SIC !!!

Cette situation de banalisation des postes conduit automatiquement à une banalisation des missions avec l'interrogation du « qui fait quoi » ?

Nous sommes ensuite passé à l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation des PV des CAP du 8 février 2011 (filiale fiscale) et du 13 octobre 2011
- 2 - Mouvement de mutation des Cadres C de la filière gestion publique à la date d 1^{er} avril 2012 ;
- 3 - Questions diverses

Approbation des PV

Concernant le PV de la CAP du 8 février 2011, la CGT Finances Publiques s'est abstenue car elle avait boycotté cette CAP. Solidaires et Fo ont quant à eux voté pour.

Concernant le PV de la CAP du 13 octobre 2011, il a été approuvé à l'unanimité.

Mouvement de mutation

Les organisations syndicales ont demandé à avoir le détail des postes trésorerie par trésorerie comme cela existe en filière fiscale.

Pour la CGT Finances Publiques, nous souhaitons voir réapparaître le détail des différentes structures de la DDFIP pour que les demandes de mutations soient le plus affinées possible.

Le Président de nous répondre : ce qui était valable jusqu'en 2011 ne l'est plus à compter de 2012 . Chacun appréciera : l'agent pourra donc être blackboulé d'un service à l'autre, selon la polyvalence choisie par la haute hiérarchie et selon les discussions lors de l'entretien d'évaluation, même si nous avons dénoncé le fait que les missions sont différentes.

La CGT Finances Publiques a également souhaité avoir une fiche de vœux ou de souhait pour l'ensemble des agents ayant demandé une mutation avec les demandes d'affectation par ordre de préférence.

Monsieur SAILLARD n'est, a priori, pas hostile à une fiche de vœux normalisée pour toute demande de changement de structure.

Le Président nous a informé de la double règle de gestion, à savoir :

- 1°) demande traitée par ancienneté de la demande ;
- 2°) demande traitée par ancienneté administrative.

Il nous a également précisé que c'est cette règle de l'ancienneté administrative qui va prévaloir dans le futur, ce dont la CGT Finances Publiques se félicite, même si nous souhaitons qu'un coefficient y soit toujours associé dans les premiers temps selon l'ancienneté de la demande.

En effet, nous tenons à rappeler notre attachement à cette règle sans pour autant faire abstraction des situations « particulières » comme cela peut être également le cas dans la filière fiscale.

Le Président a rappelé qu'il avait examiné en priorité les postes pour lesquels une vacance d'emploi de 1 et plus était présente.

Sur le mouvement proprement dit, 7 demandes traitées par ancienneté de la demande ont été examinées.

Il y avait également 7 demandes traitées par ancienneté administrative.

Sur la totalité des demandes effectuées par les cadres C, seuls quatre ont obtenu une affectation qu'ils n'avaient pas forcément souhaité :

- B. FONTAINE : Auxerre EH ;
- K. GERARD : Pont sur Yonne (au 01.07.2012) ;
- P. PLANCON : Migennes ;
- A. EIGLE : Migennes

Pour ces personnes ayant obtenu une affectation, la règle des « un an sur le poste » est effective, ils ne pourront pas formuler de nouvelles demandes avant le mouvement du 1^{er} avril 2013.

Enfin, nous avons dénoncé le fait que certaines trésoreries sont en sous effectif chronique, avec de grosses difficultés éprouvées comme par exemple la tenue de la caisse à Pont sur Yonne, même si l'ERD, qui a connu aussi sa vague de suppressions d'emploi, est censée venir porter renfort.

Les organisations syndicales ont voté contre ce mouvement à l'unanimité.

Questions diverses

La CGT Finances Publiques est intervenue sur la note du 7 février 2012 de la DDFIP concernant les frais de déplacement.

En effet, cette note précise que si en partant de son domicile après 5 heures, on peut arriver à un stage avant 9h30 aucun remboursement ni de nuitée ni de repas du soir ne pourront être pris en charge.

Or, une grosse partie des stages est désormais organisée à Lyon où il est parfois très compliqué de se rendre tant en train qu'avec son véhicule personnel.

De plus la CGT Finances Publiques a tenu à rappeler que dans certains départements, comme par exemple la Nièvre, il existe un protocole qui permet aux agents devant se rendre à un stage en milieu de semaine d'obtenir des autorisations d'absence pour délais de route.

Le Président nous a répondu que les agents devaient prendre contact avec le service logistique qui traiterait les demandes au cas par cas et avec souplesse.

Il a également insisté sur le fait que les chefs de service doivent impérativement valider les demandes de remboursement de frais dans les quinze jours de la demande sur AGORA et qu'actuellement les délais de remboursement sont d'environ 1,5 mois.

Nous avons également évoqué le cas d'une collègue à qui son chef de poste refuse une reprise de travail au 29 février 2012. Affaire à suivre...

La séance est levée à 12h30

Vos représentants de la CAP n° 3

Valérie HENAULT (titulaire)
Sandrine CAVELIER (suppléante)
Karine POLETTI (titulaire)
Yannick BORODACZ (suppléant)
Pascal DUPUIS (titulaire)
Nathalie ZELMAT (expert)
Sophie NIEWIAROWSKI (expert)
Excusée : Monique ROBINET

CAP N° 2 (Agents de catégorie B)

L'ordre du jour de cette CAP était le suivant :

- 1 - Approbation des PV des CAP du 13 octobre 2011, du 7 novembre 2011 et du 8 juillet 2011 (filière fiscale)
- 2 - Mouvement de mutation des Cadres B de la filière gestion publique à la date d 1^{er} avril 2012 ;
- 3 - Questions diverses

Approbation des PV

Concernant le PV de la CAP du 8 juillet 2011, Solidaires a voté contre car il ne figurait pas à l'ordre du jour, FO s'est abstenu car ils n'étaient pas représenté dans cette CAP, la CGT Finances Publiques a voté pour.

Concernant les PV des 13 octobre 2011 et 7 novembre 2011, ils ont été approuvés à l'unanimité.

Mouvement de mutation

Cette année il y avait trois départs à la retraite en B, et 3 arrivées avec un déficit global de 13 agents B.

L'Administration reconnaît le déficit de cadre B sur de nombreux postes mais précise que globalement il y a un équilibre, car la liste d'aptitude de C en B va venir combler une partie de ce déficit.

Comme pour la CAP n° 3 le Président nous a informé de la double règle de gestion, à savoir :

- 1°) demande traitée par ancienneté de la demande ;
- 2°) demande traitée par ancienneté administrative.

De même, il nous a indiqué qu'il avait examiné les postes pour lesquels les vacances d'emplois étaient supérieures ou égales à 1.

Nous avons souligné le fait que nous n'avions pas les vacances d'emplois au sein des services de la DDFIP contrairement aux années précédentes, et que lors du précédent CTP, les vacances par service au sein de la DDFIP y figuraient.

Il nous a été répondu que la DDFIP formait dorénavant une seule et unique entité.

Au niveau du cadre B, il y avait 8 demandes traitées par ancienneté de la demande. Seul un collègue (STEGEN Didier de VERMENTON) a obtenu un poste au sein de la DDFIP service compta, en remplacement d'un départ à la retraite.

Pour les autres demandes, soit les postes demandés n'étaient pas vacants (vacances inférieures à 1), soit les fusions de service et l'arrivée de CHORUS n'ont pas permis de muter les agents.

Il était facile de nous faire cette réponse étant donné qu'un coup de baguette magique a supprimé les vacances d'emplois au sein des services de la direction : c'est la faute à CHORUS et à TAGERFIP (outil national de répartition des emplois) !

Il y avait également 7 demandes traitées par ancienneté administrative pour lesquelles l'administration ne donnait satisfaction qu'à 3 collègues arrivés de département extérieur :

-PETIT Marie Christine va à MIGENNES
-BRICQUIR Stéphane va à MIGENNES au 01/07/2012
suite à un sursis d'installation.

Les autres n'ont pu obtenir satisfaction, car les postes demandés n'étaient pas vacants.

Après CAP, nous avons obtenu que l'autre collègue arrivée de l'extérieur soit affectée sur Aillant (2^o vœux), obtienne Charny (1^{er} vœux).

Les organisations syndicales Solidaires et CGT Finances Publiques ont voté contre ce mouvement eu égard à sa maigreur, FO a voté pour !

Questions diverses

Un point sur CHORUS a été fait par la DDFIP.

En effet, certaines choses fonctionnent bien, et d'autres non.

Parmi celles qui ne fonctionnent pas on peut noter :

- certaines écritures comptables non retracées dans CHORUS, qui gonflent les comptes d'imputation provisoires. Le problème doit être résolu par une nouvelle version CHORUS ;

- les avis de règlement qui doublent certaines opérations pour lesquelles une expertise est en cours ;
- les 4 premières journées de 2012 qui posent problèmes et pour lesquelles une expertise est en cours ;

D'autre part, le Président a signalé que cet outil était difficile à s'approprier et que le service des Domaines qui avait basculé dans CHORUS avant tout le monde avait mis plusieurs mois avant de le maîtriser.

Il faut donc un temps d'adaptation à tout le monde.

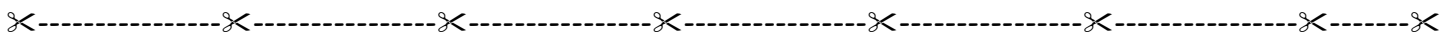
Un point sur le poste de ST FARGEAU a également été fait.

En effet ce poste avait été proposé en poste spécifique, mais la CAP Nationale s'y est opposée, par conséquent il sera de nouveau proposé en poste spécifique.

La séance est levée à 17h15

Vos représentants de la CAP n° 2

Sophie NIEWIAROWSKI (titulaire)
Jocelyne PION (suppléante)
Nathalie ZELMAT (titulaire)
Excusée : Véronique MERCIER



BULLETIN D'ADHESION

(à remettre à un élu de la CGT Finances Publiques)



**Avec la CGT FINANCES PUBLIQUES,
pour un Syndicalisme offensif, solidaire
et citoyen... JE ME SYNDIQUE !**

NOM

Prénom

N° agent

Affectation/service

Grade

Indice

Je déclare vouloir adhérer au Syndicat CGT Finances Publiques DE L'Yonne

Date :

Signature :